



POUR UNE ÉCOLOGIE PATRIOTE !

Les États généraux de l'alimentation

Introduction, éléments généraux

Ce rendez-vous, qui est censé dessiner l'agriculture et l'agroalimentaire français du futur, a commencé le 20 juillet 2017. Par sa philosophie, il s'inspire directement du Grenelle de l'environnement que Nicolas Sarkozy avait initié, fin 2007.



Promesse électorale du candidat Emmanuel Macron, lors de la campagne présidentielle, l'idée de ces états généraux avait alors été soutenue par Nicolas Hulot, désormais ministre de la Transition écologique et solidaire. Après l'élection de Macron à la Présidence de la République, cette initiative a été confirmée, le 9 juin dernier, dans le cadre d'un déplacement du chef de l'État en Haute-Vienne. Il a alors été indiqué que le pilotage de ces états généraux serait conjointement assuré par les Ministères de l'alimentation et de l'agriculture¹.

Faisant suite à cette annonce présidentielle, des tensions semblent depuis se dessiner entre Stéphane Travert et Nicolas Hulot, pour des raisons de prérogatives. Pilotés de manière exclusive par le ministère de l'Agriculture, les États généraux, paradoxalement, n'associent pas le ministère de la Transition écologique et solidaire — nouvelle appellation du ministère de l'Environnement — à leurs travaux. Ces différends font eux-mêmes suite à de profondes différences d'appréciations entre les deux ministres, par exemple sur la question de l'autorisation des néonicotinoïdes (insecticides tueurs d'abeilles), fin juin.

Une consultation des parties prenantes de ces futurs États généraux s'est tenue le 27 juin, reprenant l'agenda initialement fixé par l'ancien ministre de

¹ *In fine*, ces deux ministères ont été fusionnés quelques jours plus tard, lors du remaniement.

l'Agriculture, Jacques Mézard². Transversal, ce « Grenelle » dépassera les sujets sanitaires et sociaux liés à l'alimentation, pour évoquer également les solutions à la crise agricole que connaît la France, notamment les prix de production et de vente. Or, pour les agriculteurs, la situation s'aggrave régulièrement. Actuellement, la moitié d'entre eux vit avec moins de 350 euros par mois de revenus.

Les craintes actuelles des syndicats et des associations agricoles et environnementales sont que ces états généraux se bornent en réalité à un simple rééquilibrage des relations commerciales entre distributeurs, industriels et producteurs.

Le Gouvernement doit à la fois faire face à des accusations d'un agenda précipité et d'une insuffisante concertation avec les acteurs spécialisés dans les questions alimentaires. Cette concertation est jugée trop verticale, dans la mesure où le ministère de l'Agriculture a avant tout consulté les grands groupes et les syndicats majoritaires : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Fédération du commerce et de la distribution (FCD), *Lactalis*, *Auchan*, *Intermarché*, *Leclerc*, *Système U*. Ce n'est que dans un second temps que des acteurs d'importance moindre, parmi lesquels la Confédération paysanne et quelques associations environnementales et de consommateurs, ainsi que des ONG, ont pu participer à cette première phase de concertation.

Les contestataires du périmètre de la consultation comprennent beaucoup d'ONG : CCFD Terre solidaire, WWF, Greenpeace, Oxfam, Réseau action climat, la Fondation pour la nature et l'homme et France Nature Environnement (FNE) et, fait intéressant, la propre structure anciennement dirigée par Nicolas Hulot : la Fondation pour la nature et l'homme (ex-Fondation Nicolas Hulot).

France nature environnement (FNE) précise ses inquiétudes quant au périmètre de concertation, dans une lettre ouverte adressée au président Macron, le 28 juin dernier :

« Vous avez souhaité organiser dès votre entrée en fonction, des États généraux de l'alimentation. Nous sommes très satisfaits de ce choix (...) Pour autant, nous nous interrogeons sur le flou qui entoure ces États généraux de l'alimentation et sur les objectifs poursuivis. Les déclarations de ces dernières semaines annoncent une participation restreinte aux représentants agricoles, distributeurs, transformateurs, et sur le seul sujet du partage de la valeur. Ce sujet est certes important, mais cela est

² Jacques Mézard a été remplacé par Stéphane Travert dans le gouvernement Philippe II, le 21 juin 2017, à l'issue des élections législatives.

bien loin de la promesse d'un Grenelle de l'alimentation faite pendant votre campagne électorale. »

Un déroulement en deux phases

Ces états généraux se tiennent donc en deux temps. La phase ouverte en juillet, et qui s'achèvera en septembre, concerne la mise en évidence des questions commerciales et économiques liées à l'alimentation. Elles réunissent en ce moment les filières alimentaires et agricoles.

La première phase, en questionnant la création et la répartition de la valeur, s'intéresse finalement au prix payé aux producteurs agricoles, d'où une concertation entre le Gouvernement et huit ateliers, associant syndicats, coopératives, industriels et grande distribution.

C'est dans un second temps, à partir de l'automne et jusqu'en novembre, que seront débattus les enjeux environnementaux et sanitaires, avec la participation d'associations citoyennes (reléguées, ce faisant, au terme de ces états généraux, et non à leur commencement). Ce choix gouvernemental d'écarter la société civile du premier temps de concertation publique est également critiqué par la Confédération paysanne :

« Le tour de table ne peut se limiter à un tête-à-tête entre producteurs et distributeurs. La question de l'alimentation est transversale, elle ne peut être séparée de celle sur la production et la valeur ajoutée. Elle doit être traitée dans tous les ateliers. »

Ces états généraux devraient normalement s'achever vers le 13 novembre prochain, alors que démarreront les négociations commerciales annuelles fixant le prix des produits dans la grande distribution. C'est précisément la forme actuelle de négociations que nombre d'associations mettent à l'index, et comptent réformer à l'issue de cette consultation.

Grande distribution et loi de modernisation économique

Au titre des éléments contestés par une majorité des professionnels du monde agricole figure le cadre constitutif de ces négociations, à savoir la loi de modernisation économique (LME).

Cette loi de 2008 du Gouvernement Sarkozy-Fillon, réglemente les négociations entre distributeurs et fournisseurs. Elle est consécutive au rapport de la commission Attali relatif à la « *libération de la croissance française* », corédigé par Emmanuel Macron, alors inspecteur des Finances, et nommé adjoint au rapporteur de cette commission.

Depuis sa mise en place, la LME instaure la liberté de négociation des prix entre les centrales d'achat des grandes surfaces et leurs fournisseurs pour,

affirme-t-elle « *augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs en favorisant des baisses de tarifs* ». Les agriculteurs, dont le revenu s'est, de fait, considérablement érodé, n'ont de cesse depuis de dénoncer un effondrement des prix.

Compte tenu des incidences de cette loi sur les prix agricoles, à partir de décembre 2016, la loi Sapin II a tenté de revoir les clauses de renégociation, lesquelles — théoriquement — intègrent dorénavant l'évolution des coûts de production dépendant des fluctuations du marché des matières premières. Pour autant, ce dispositif n'est pas réellement respecté par les distributeurs, qui conservent une position avantageuse durant les négociations.

Avec le recul, l'on mesure combien les conséquences de cette loi compriment le revenu paysan. Dans l'édition 2017 du rapport annuel de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des prix alimentaires³, il est ainsi établi que, sur environ 65 euros de valeur ajoutée induite par 100 euros de consommation alimentaire, l'agriculture crée, ou récupère, selon le point de vue, 6,2 euros, (9,6 % de la valeur ajoutée induite totale).

Ce rapport pointe une baisse du prix du lait de 7,3 % en 2016, après une précédente baisse de 14 % en 2015 par rapport à 2014. Il constate aussi une baisse du prix du blé tendre de l'ordre de 9,6 % en 2016 succédant à des baisses de 6,6 % en 2015 et 14,5 % en 2014.

Si ces baisses sont influencées par l'évolution des cours mondiaux des céréales et des produits laitiers sur les marchés à terme, cette tendance baissière est également exploitée par les distributeurs pour mettre la pression sur les fournisseurs. Ainsi, ils menacent d'aller s'approvisionner ailleurs faute d'avoir des prix bas en achetant français.

Tirant profit de l'organisation de ces états généraux, la FNSEA compte demander une révision de la LME, pour « *sortir du dogme du prix bas et récupérer de la valeur ajoutée* ».

Le Gouvernement suggère de son côté le développement de nouvelles organisations de producteurs, avec des capacités de négociations renforcées.

Ce modèle proposé semble à contre-courant d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

³ Ce rapport, d'environ quatre cents pages, est en ligne depuis le 17 avril dernier sur le site de l'Observatoire des prix et des marges : https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/Lists/Liste%20Rapports%20au%20Parlement%20et%20Lettres/Attachments/22/Rapport17_V05.pdf

Positionnement et axes d'améliorations

Les États généraux en eux-mêmes : élargir la consultation

La majorité des acteurs associatifs et syndicaux de ces états généraux met en avant la nécessité d'élargir la participation à cette consultation. Il conviendrait de reprendre leurs revendications, afin de rendre cette consultation plus représentative.

Tout évoquer dans le débat public

A priori, pour le moment, le débat autour de ces états généraux reste cantonné aux questions des prix agricoles. Il est peu question de la qualité des productions. Par ailleurs, certaines questions ne sont pas encore évoquées à ce jour, qui le mériteraient pourtant : politique agricole souhaitée (nationale ou européenne), promotion de l'enseignement agricole et des chambres d'agriculture, réforme des aides à la conversion au bio (pour enrayer les retards de versement), soutien de la puissance publique aux pratiques agro-sylvo-pastorales alternatives (permaculture...), statut des semences anciennes, brevetage du Vivant, etc.

Faire de l'alimentation un enjeu transversal

L'autre défaut de ces états généraux réside dans leur organisation par le seul ministère de l'Agriculture. Cela revient à signifier que l'on considère l'alimentation uniquement depuis le prisme agricole, bien que paradoxalement, la question des politiques agricoles soit peu abordée (en débattre permettrait justement d'évoquer la politique agricole commune, sujet visiblement « tabou »).

Rénover la LME, au service d'un meilleur revenu paysan

Enfin, « rénover » (ou abroger) la LME devrait permettre aux agriculteurs de vendre à un prix qui leur permette de vivre dignement. L'application des dispositions de la loi Sapin II serait un préalable minimal. Mais l'idéal serait de remettre la grande distribution à sa juste place, au service à la fois des agriculteurs, du commerce indépendant et d'un aménagement harmonieux de nos territoires : moins de grande distribution contribuerait à un maintien de nos commerces dans les bourgs et centres-villes, et un esthétisme plus équilibré de nos entrées de villes, par exemple. Le public devrait également être informé du différentiel entre prix d'achat aux producteurs des produits bruts, et prix de vente au consommateur, par la mise en place d'un étiquetage approprié.

Synthèse de nos propositions

1. **Étendre la consultation dès la première phase de ces états généraux** (juillet-septembre) aux associatifs, particuliers et syndicats minoritaires ;
2. **Élargir le débat public à l'ensemble des thèmes de l'alimentation** : renationalisation de notre politique agricole, marges données aux paysans, agriculture éco-responsable, pratiques agricoles alternatives, semences anciennes ;
3. **Associer transversalement ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Santé** à ces états généraux et à toute consultation sur l'alimentation en général ;
4. **Remettre à plat la loi de modernisation économique (LME)** avec, *a minima*, une application réelle des dispositions correctives de la loi Sapin II.
5. **Obliger les grandes surfaces à indiquer sur les étiquettes des produits le prix d'achat au producteur du produit brut**, à côté du prix de vente au consommateur.
6. **Promouvoir l'enseignement des lycées agricoles et l'action des chambres d'agriculture**, pour diffuser des pratiques meilleures, au service d'une agriculture plus saine.
7. **Augmenter les budgets**, pour que les agriculteurs bio touchent les aides de conversion promises.